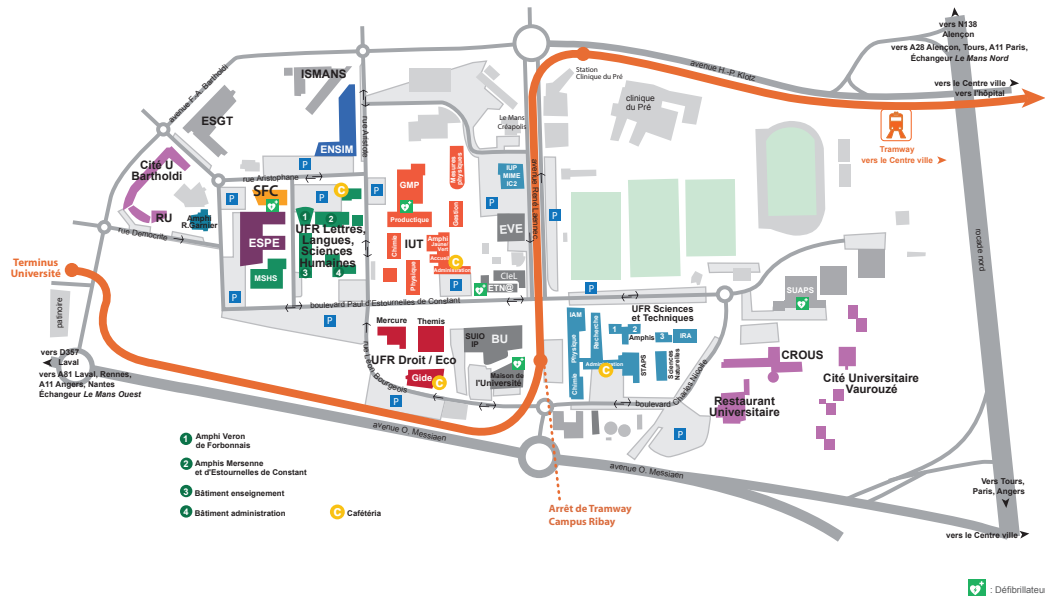


LE DROIT SOUPLE DÉMASQUÉ

Plan du campus universitaire du Mans



INSCRIPTION OBLIGATOIRE
contact : colloque-ecodroit@univ-lemans.fr

Université du Maine
Avenue Olivier Messiaen 72085 - LE MANS cedex 9 FRANCE
www.univ-lemans.fr



Articulation des normes privées, publiques et internationales

Vendredi 2 décembre 2016

9h30 - 18H00



Université du Maine,
Faculté droit,
sciences économiques et gestion
Amphithéâtre Mercure

La faculté droit, sciences économiques et gestion de l'Université du Maine organise, sous l'égide des professeurs Sarah Cassella, Valérie Lasserre (co-directrices du laboratoire de recherche Themis-UM) et Benoît Lecourt, un colloque intitulé « Le droit souple démasqué, articulation des normes privées, publiques et internationales », qui aura lieu le 2 décembre 2016 à l'Université du Maine.

Le droit souple est aujourd'hui omniprésent, ce qui prouve son utilité. Mais il est opportun d'en avoir une approche critique. Il est, en effet, souvent présenté comme d'esprit démocratique, comme étant issu de la société civile, alors qu'il est fréquemment l'émanation d'experts qui travaillent sans subir de contrôle ou contre-pouvoir.

Deux questions fondamentales reviennent fréquemment : celle de la légitimité (comment et par qui est-il élaboré ?) et celle de l'efficacité du droit souple (quelle est son autorité et quels sont ses rapports avec le « droit dur » ?).

Plusieurs exemples tirés de normes publiques, privées, nationales ou internationales, permettent de démasquer les véritables sources et les réelles motivations du droit souple.

9h30 : Accueil du Président de l'Université et du Doyen de la faculté droit, sciences économiques et gestion.
Propos préliminaires
Valérie Lasserre, Professeur à l'Université du Maine
Les règles de gouvernance publiques et privées

10h : Michèle Grégoire, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, Avocat à la Cour de cassation
Rapport introductif général

I - LE DROIT SOUPLE ET LES ETATS

Sous la présidence de Sarah Cassella

10h30 : Brunessen Bertrand,
Professeur à l'Université de Rennes 1
L'Union européenne et le droit souple

10h50 : David Sindres,
Professeur à l'Université d'Angers
Le droit souple et le droit international privé

Pause

11h30 : Lucie Delabie,
Professeur à l'Université de Picardie Jules Verne
Les actes du G8 et du G20

11h50 : Anne-Thida Norodom,
Professeur à l'Université de Rouen Normandie
La gouvernance de l'Internet

12h10 : Lucie Cluzel,
Professeur à l'Université de Lorraine
Les Etats face aux agences de notation

Discussion

II - LE DROIT SOUPLE ET LES AFFAIRES

Sous la présidence de Valérie Lasserre

14h30 : Benoit Lecourt,
Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise
Le droit des sociétés et le droit souple : l'exemple des rémunérations des dirigeants sociaux

14h50 : Thierry Bonneau,
Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

La gouvernance technicienne des marchés financiers

15h10 : Pierre-Grégoire Marly,
Professeur à l'Université du Maine
Les autorités de régulation en droit des assurances

Discussion et pause

III - LE DROIT SOUPLE ET LE CONTENTIEUX

Sous la présidence de Benoît Lecourt

16h00 : Sarah Cassella,
Professeur à l'Université du Maine
L'expertise dans le contentieux international

16h20 : Rana Chaaban,
Maître de conférences à l'Université du Maine
Les dérives de la soft law dans l'arbitrage commercial international

16h40 : Arnaud de Nanteuil,
Professeur à l'Université Paris-Est Créteil

Le droit souple et les règles de déontologie applicables aux arbitres dans l'arbitrage transnational

Discussion

17h30 : Marie-Anne Frison-Roche,
Professeur à Sciences Po Paris
Rapport de synthèse et libres propos conclusifs